

# L'intervention française aide le pouvoir assassin

Michel Muller

L'Humanité, 1er juillet 1994

ALPHONSE-MARIE NKUBITO est président du collectif des ligues et associations de défense des droits de l'homme. Magistrat depuis 1978, il a été nommé en 1982 procureur général à la cour d'appel de Kigali. Il répond aux questions de « *L'Humanité* ».

Comment appréciez-vous l'intervention française au Rwanda ?

Quelle peut être l'issue d'une telle initiative ? La France est partie prenante au Rwanda, depuis 1990. Elle ne peut donc pas être un bon arbitre. On s'étonne que, sans consulter le FPR, sans consulter le premier ministre désigné pour le gouvernement de transition à base élargie par les accords d'Arusha, Faustin Twagiramungu, mais seulement à l'appel de Kigali, la France ait décidé cette intervention.

Il est vrai que sauver une vie humaine, c'est toujours bon. Mieux vaut tard que jamais. Mais il est aussi mauvais d'intervenir aussi tard, alors que les troupes françaises ont assisté au début du massacre, et que les autorités françaises ont abandonné cette population qu'elles disent tant aimer.

Un autre sujet de condamnation : la visite publique des officiels français à des représentants gouvernementaux – comme on l'a vu sur les écrans de la télévision – est une reconnaissance non camouflée de ces autorités. Personne

n'ignore, par exemple, le rôle joué par le préfet de Cyangugu dans la région. Ce personnage est allé jusqu'à assassiner son gendre, représentant de notre association dans le département.

Nous avons demandé à la France de se racheter aux yeux des démocrates rwandais en faisant en sorte que les criminels soient arrêtés et jugés. Or, la France héberge la majorité de ces criminels. C'est pour couvrir les tueurs que la France est intervenue.

Les dirigeants français se présentent comme les animateurs du processus puis des accords d'Arusha. Qu'en pensez-vous ?

Ces accords n'ont pas été imposés par la France. Ils ont abouti grâce à la volonté des parties en conflit, le Front patriotique rwandais, les partis d'opposition et leurs représentants au gouvernement (comme, par exemple, le ministre des Affaires étrangères de l'époque), alors que les représentants de la mouvance présidentielle faisaient tout pour paralyser la conclusion d'un accord.

La France a participé aux négociations d'Arusha comme observatrice, au même titre que beaucoup d'autres pays. Dans le même temps, Paris encourageait le président à signer les accords pour obtenir une meilleure image face à l'opinion internationale en lui promettant d'énormes moyens pour lui

assurer la victoire en cas d'élections et pour isoler le FPR. Et, tout en signant les accords, les durs du parti de Habyarimana préparaient leur plan d'extermination au cas où celui de la France échouait.

Comment, après l'horreur, peut-on, selon vous, imaginer une issue pacifique ?

Je ne suis pas un homme politique, encore moins un militaire. Je voudrais exprimer un rêve qui ressort de ma propre logique d'observateur des droits de l'homme. Le pays a tant souffert. Ces massacres doivent cesser. Une victoire militaire ne doit pas être une fin en soi. Elle ne serait pas une solution à long terme. Si les forces gouvernementales gagnent la guerre, tous les Hutus modérés et tous les Tutsis seront massacrés ou réduits à la diaspora. Si le FPR gagne la guerre, une grande partie de la population qui a été poussée à la haine et qui fuit actuellement le pays – car on lui a fait croire à l'imminence de représailles du FPR – sera mobilisée par les tueurs. Parmi ces derniers, nombre sont ceux qui se sont emparés

de sommes énormes dans le trésor de l'Etat. Ils ont ainsi les moyens d'acheter des armes et de lancer une nouvelle guerre.

Au contraire, si des forces internationales faisaient cesser le massacre et imposaient aux forces belligérantes de négocier un cessez-le-feu et créer un climat de détente, cela permettrait aux politiques d'appliquer les accords d'Arusha dans leurs principes, comme ils avaient déjà commencé à être appliqués. La logique d'Arusha est incontournable car elle préconise l'unité et la réconciliation nationales, l'égalité de tous sans distinction d'ethnie ou de région, le pluralisme politique, la démocratie et l'Etat de droit et le respect des droits de l'homme.

Il est clair que seront juridiquement exclus de ces négociations les criminels, les commanditaires des massacres. Mais, attention, leur responsabilité est personnelle : chacun répond pour ses propres actes, et personne ne doit répondre pour ceux des autres.

Propos recueillis par MICHEL MULLER